



Règlement du concours d'écriture 2023-2024

« La rencontre »

Article 1 - Présentation du concours

Les bibliothèques du territoire souhaitent vous proposer pour cette année de vous inspirer de « la rencontre ». Ce concours d'écriture est gratuit et ouvert à tous.

A vous d'inventer en un texte d'un genre littéraire de votre choix (Récit, Poème, Fable, Essai, etc.) une histoire inédite et passionnante qui mette en valeur une rencontre.

Article 2 - Les catégories

Quatre catégories seront récompensées lors de la remise des prix qui aura lieu au moment des Bibliothèques en Plein Air 2024, la date précise sera communiquée ultérieurement.

- Enfants (2 sous catégories : de 6 à 9 ans – cycle 2 scolaire-/ de 10 à 12 ans –cycle 3-)
- Adolescents (2 sous catégories : de 13 à 15 ans / de 16 à 18 ans)
- Adultes (plus de 18 ans)
- Co-Auteurs (écrits réalisés en groupe : écoles, collèges, familles ... avec les mêmes sous-catégories d'âges susmentionnées).

Une autre catégorie dite « spontanée » sera consacrée aux textes écrits lors d'évènements proposés par la CCSA à l'Espace « Création de l'imaginaire ». Un prix spécial récompensera les lauréats de cette catégorie à part.

Article 3 - Les modalités de participation

1. Ce concours gratuit est ouvert à tous, écrivains amateurs (non professionnels et non publiés) résidant sur le territoire Sor et Agout, sur les Communautés de Communes adjacentes ou sur le Département du Tarn, mineurs* et majeurs, à l'exclusion des personnes du jury.

*Pour la participation des mineurs, il est demandé une autorisation signée du représentant légal (parent ou tuteur), comprenant ses coordonnées de contact, à transmettre par mail ou par courrier en même temps que l'envoi du dossier.

2. Les textes proposés doivent être originaux et ne jamais avoir été primés. Ils doivent être écrits en langue française et/ou occitane

3. Les textes doivent impérativement mentionner au minimum une rencontre et se passer sur la Communauté de Communes Sor et Agout (CCSA).

4. Les textes proposés ne pourront pas dépasser un volume de 1500 mots représentant environ 4 pages. Les textes seront présentés sur format A4, police ARIAL en corps 12, interlignage 1,5.

5. Nous n'accepterons qu'un seul texte par candidat ou par groupe dans la catégorie co-auteurs

6. Les textes proposés, afin d'être confiés pour lecture et appréciation du Jury, ne devront comporter aucun nom, ni aucun signe de reconnaissance (chiffre, abréviation, signe, symbole ...). Tout propos raciste, sexiste, xénophobe ou diffamatoire entraînera immédiatement le retrait du texte concerné.

7. Le dossier doit comprendre :

- Une fiche d'inscription (œuvre individuelle ou collective) complétée et signée
- Une autorisation parentale le cas échéant
- 1 exemplaire de l'œuvre, anonyme, paginé et assemblé d'une simple agrafe au coin supérieur gauche à remettre ou à envoyer au siège administratif de la Communauté de Communes (Espace loisirs « Les Étangs », 81710 Saïx) à l'intention de Karine Delzors - Service Culture ou dans une des bibliothèques du territoire.
- 1 exemplaire devra être envoyé (format « .doc ») à karine.delzors@communautesoragout.fr. Si l'auteur ne dispose pas d'adresse courriel, le courrier d'envoi devra aussi comporter une enveloppe timbrée et portant les coordonnées de l'auteur, afin de lui faire connaître les résultats du concours.

8. La date limite d'envoi (cachet de la poste faisant foi) est fixée au 21 juin 2024.

9. Les textes, primés ou non, ne seront pas retournés à leurs auteurs.

10. Les lauréats consentent sans aucune réserve et pour une durée indéterminée, sans se prévaloir de droits, à ce que leur texte, soit éventuellement édité, lu en public ou par le biais de médias de communication et mis en ligne sur le site Internet de la CCSA et sur les sites de nos communes.

11. En participant par un envoi, l'auteur ou les co-auteurs déclarent avoir pris connaissance et accepté les conditions de participation publiées dans le règlement du concours.

Article 4 - Le Jury

Le jury est composé de représentant de chaque bibliothèque du territoire qui appartient au Réseau des Bibliothèques de la CCSA, et des responsables élus du Réseau Bibliothèque et du Réseau Patrimoine faisant partie de la Commission Action Culturelle et Evènementiel ainsi qu'un représentant des métiers du livre (éditeur et/ou écrivain)

Les critères de sélection : La qualité de la langue / La qualité de la narration / La qualité du style / L'intérêt du récit / L'originalité de l'œuvre

Article 6 – Remise des récompenses

Chaque participant au concours recevra une invitation à la remise de prix qui se déroulera en juillet 2024 à l'Espace loisirs les Etangs lors du Festival les BIPA

Pour plus d'informations :

Karine Delzors : karine.delzors@communautesoragout.fr ou 06 65 76 60 73

Les bibliothèques du Réseau : coordonnées sur le site www.communalesoragout.fr

Signature avec la mention « Lu et approuvé »